

Information aux candidats NTCI M1 et M2 :

Les candidats doivent fournir les éléments suivants :

1. Résumé du projet professionnel rédigé en anglais (200 à 300 mots)
2. Résumé des parcours universitaire et professionnel rédigé en LV2 (200 à 300 mots)
3. Vidéo trilingue répondant obligatoirement aux trois questions suivantes (5 minutes max. – voir consignes ci-dessous)

- « Quels seront les défis majeurs pour le commerce international dans les années à venir ? »

*Réponse à donner en **français** : 1 à 2 minutes*

- « Quelles sont les clés de la réussite pour une entreprise qui s'internationalise ? »

*Réponse à donner en **anglais** : 1 à 2 minutes*

- « Quelle entreprise incarne à vos yeux la réussite commerciale dans votre pays / aire LV2 ? »

*Réponse à donner en **LV2** : 1 à 2 minutes*

NB Consignes pour la vidéo à suivre obligatoirement (vous devez obligatoirement suivre ces modalités) :

- Durée : 5 minutes maximum
- La vidéo doit être rendu accessible sous forme de lien permettant de visionner votre travail à distance (aucune clé USB / transfert par mail ne sera accepté).
- Stocker votre vidéo en utilisant un service cloud accessible à tous comme Google Drive ou OneDrive.
 - Vous ne devez pas choisir une plateforme de transfert dont l'accès est limité dans le temps (ex : WeTransfer)
 - Vous ne devez pas choisir une plateforme de stockage nécessitant un téléchargement ou un compte utilisateur (ex : Dropbox)
- Partager votre vidéo en choisissant une option d'accès ouvert du style « Permettre à toute personne possédant ce lien d'accéder à ce fichier »
- Copier-coller le lien donnant accès à votre vidéo avec l'intitulé « Lien vers la vidéo trilingue » et placer-le à la suite de votre rédaction « Résumé LV2 »
- Faire un essai pour vérifier que le lien fonctionne et que votre vidéo est accessible sans permissions supplémentaires, sans la nécessité de s'identifier etc. Mettre votre navigateur en mode « navigation privée » pour accomplir cette tâche.
- Vérifier que votre vidéo ne comporte pas d'éléments plagés (ex : phrases ou contenus copiés sur internet).
- Ne pas effacer la vidéo avant le mois de septembre suivant votre candidature.

